Séminaire des Archives de France – Jean-Marc Sauvé

Françoise Banat-Berger

Jean-Marc Sauvé, nous sommes très heureux et très honorés de vous accueillir parmi nous cet après-midi. Vous êtes une personnalité publique, tout le monde vous connaît ici. Ceci étant, les archivistes aimant les dates et les précisions, permettez-moi de vous présenter rapidement en reprenant votre parcours.

À la sortie de l'ENA en 1977, vous rejoignez le Conseil d'État avant de devenir conseiller technique au cabinet du Garde des Sceaux Maurice Faure puis de son successeur Robert Badinter. Toujours à la Chancellerie, vous exercez ensuite les fonctions de directeur de l'administration générale et de l'équipement avant de rejoindre le ministère de l'Intérieur en tant que directeur des libertés publiques et des affaires juridiques jusqu'en 1994, date à laquelle vous êtes nommé préfet de l'Aisne, où d'ailleurs vous me disiez tout à l'heure avoir rencontré Patrice Marcilloux, alors directeur des Archives départementales. Vous exercez ensuite les fonctions de secrétaire général du Gouvernement jusqu'en 2006, sous l'autorité de quatre Premiers ministres et, entre 2006 et 2018, vous exercez dans la plus haute juridiction administrative comme vice-président du Conseil d'État.

Le 13 novembre 2018, vous acceptez de constituer et de présider la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église à la demande de la conférence des évêques de France et de la conférence des religieux et religieuses de France. Après deux ans et demi de travaux, la commission a rendu public son rapport le 5 octobre 2021. Le 18 octobre 2021, vous êtes chargé par le Président de la République de présider le comité des états généraux de la justice sur les défis et les priorités du service public de la justice. Votre rapport *Rendre justice aux citoyens* a été remis le 8 juillet dernier au chef de l'État.

Jean-Marc Sauvé

Merci beaucoup. Vous avez compris que, lorsque la directrice des Archives de France, madame Banat-Berger, me sollicite au début de cette année pour venir à Troyes comme grand témoin devant votre séminaire, je me dis que je serai absolument en chômage, totalement retiré des affaires et que je pourrais en profiter pour passer une semaine de vacances en Champagne. Malheureusement, le réel m'a un peu rattrapé.

Je voulais commencer mon propos par une confession, si je puis dire. Mes titres pour m'adresser à vous sont très ténus, très faibles. En réalité, mes qualifications et mes compétences sont, en matière archivistique, inexistantes. Je ne lis pas le latin, à la différence de la quasi-totalité d'entre vous, et je n'ai fait de grec qu'au noviciat des jésuites mais je n'y suis pas resté longtemps. J'ajoute que j'aurais été incapable de réussir le concours de l'École nationale des chartes. C'est la raison pour laquelle je me suis rabattu vers l'ENA.

Ma deuxième remarque sur l'impossibilité que je puisse m'adresser à vous, après avoir fait tous ces aveux, est que mon impartialité sur les archives est hautement questionnable. Pourquoi ? Parce que, sans lire le latin et le grec, j'aime les archives. Je dois dire : et même plus, j'adore les conservateurs des archives. Je suis subjugué par leur métier, leur érudition et presque toujours leur grande ouverture d'esprit. Je les ai toujours regardés, partout où je suis passé, comme étant hors hiérarchie. Madame Chauleur, qui était responsable des archives au ministère de la Justice, appartenait à la direction de l'administration générale et de l'équipement mais il était bien évident qu'elle n'était pas sous mon autorité. D'ailleurs, elle n'entretenait de dialogue régulier qu'avec le garde des sceaux, Robert Badinter, qui s'intéressait beaucoup aux archives. J'ai

toujours eu des relations extrêmement suivies avec tous les conservateurs des archives des administrations dans lesquelles je suis passé et je me souviens toujours de leur nom. D'ailleurs, j'en ai décoré un bon nombre.

Ceci étant rappelé, les archives – et il m'en coûte de vous faire cet aveu – ne sont pas que la somme de textes juridiques, législatifs. La loi de 1979, j'étais trop jeune pour y tremper. La loi de 2008, je suis venu trop tard dans ce monde. Les lois de 2008, la loi organique et la loi ordinaire, sont sorties alors que j'avais quitté les fonctions de secrétaire général du Gouvernement, comme la loi du 30 juillet 2021. Les Archives de France sont beaucoup plus que la somme de textes législatifs. Je me suis beaucoup occupé de production normative et, là encore, je passe à côté des archives.

En réfléchissant, je me suis trouvé quand même trois titres, trois seulement. Premièrement, j'ai présidé à l'assemblée du contentieux du Conseil d'État qui a jugé que les brouillons de l'appel du 18 juin du général de Gaulle constituaient des archives publiques alors que, le 17 ou le 18 juin 1940, les titres de ce général de brigade à titre temporaire pour incarner la République étaient juridiquement discutables. Je rappelle qu'un des enjeux du procès Pétain était d'avoir demandé l'armistice et ce, bien avant le 10 juillet 1940. La Cour de justice de la République a condamné Pétain dans le contexte de 1945 où la justice, comme toujours, est indépendante et impartiale mais le Conseil d'État l'a jugé à froid, bien des années après, plus 70 ans après. C'est mon premier titre : j'ai contribué à faire qualifier d'archives publiques ces documents, ce qui, au passage, nous a conduits à prendre position sur ce qu'était la légitimité républicaine en juin 1940.

Deuxièmement, vous ne le répéterez à personne, j'ai retrouvé le brouillon du discours écrit par Robert Badinter pour la première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 331 du Code pénal, les discriminations pénales à l'égard des homosexuels. Comme conseiller technique du ministre, j'avais fait un discours laborieux, dépourvu de talent mais cela ne vous étonnera pas compte tenu de ce que je vous ai dit précédemment. Le ministre a repris mon texte à la plume. C'est à la main, c'est un brouillon complet. De temps en temps, il m'a fait le grand honneur de sauvegarder une partie de ma contribution. Dans son discours, entre les passages à la plume, ce qui est tapé à la machine et collé est ce qu'il reste de mon discours de départ. S'agissant de documents produits dans le cadre d'une activité publique, ce sont à nouveau des archives publiques. Je les ai retrouvés dans mes cartons revenus du Conseil d'État ; ils étaient passés par le secrétariat général du Gouvernement, par le ministère de l'Intérieur et venaient du ministère de la Justice. Ils seront remis à la direction des Archives de France.

Enfin, j'ai versé aux archives tout ce que nous avons fait dans le cadre de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église catholique. Après un long délibéré, j'ai décidé de verser aussi ma messagerie, ce qui n'est pas rien, et je l'ai dit au directeur des Archives nationales.

Ainsi, je n'ai pas les compétences, je n'ai pas l'impartialité, je n'ai pas vraiment de passé. J'ai juste fait deux ou trois choses mais mon intérêt pour les archives publiques a toujours été très grand. C'est à cause de cet intérêt que je suis venu à Troyes qui, avant d'être la ville patrimoniale que nous célébrons, a été celle des interdits de séjour en région parisienne. On les envoyait à plus de 100 kilomètres de Paris et Troyes était la première ville dans laquelle on pouvait les envoyer. Troyes est aussi la ville de la cour d'assises, de la terrifiante cour d'assises appelée à juger des auteurs d'un certain nombre de crimes, y compris des crimes commis à Clairvaux. Tout cela me laisse des souvenirs personnels extrêmement précis.

Après cette très longue introduction, je voudrais évoquer trois choses. Je parlerai d'abord des transformations auxquelles sont exposées nos archives, les archives et le service public des archives, et bien au-delà du service public des archives. Ma deuxième remarque, que je traiterai beaucoup plus vite que dans l'introduction, concernera les chances et les opportunités de cette transformation. Le troisième point de mon propos portera sur les risques et défis. Je vous rassure : j'ai fait une très longue introduction mais ma première partie sera plus courte, la deuxième partie sera plus courte que la première et la troisième partie plus courte que les deux autres.

Le service public des archives est immémorial et il est exposé à une quadruple transformation :

- la transformation liée au numérique ;
- la transformation liée à l'émergence de la transparence et de la liberté d'accès ;
- la transformation liée à une demande sociale qui explose dans le contexte de la démocratisation des archives et de l'accès aux archives ;
- la transformation liée au repositionnement des archives.

Les archives étaient des documents reçus ou produits dans le cadre des activités de puissance publique de l'état civil. L'activité des officiers publics et ministériels déborde maintenant largement de ce cadre et les archives du travail, qui sont à Roubaix je crois, montrent bien que le champ des archives dont nous avons la responsabilité, dont l'État a la responsabilité, dépasse de très loin le périmètre des archives publiques *stricto sensu* de l'état civil et des archives des officiers publics et ministériels. Voilà comment une fonction immémoriale s'est radicalement transformée au cours des trente dernières années.

C'est une fonction immémoriale puisque, avant que l'État ne fût, et bien sûr bien avant que le service public existât, les archives étaient. On le voit bien si l'on remonte à la Mésopotamie, à l'Égypte, à la Chine et, probablement, je n'en sais rien mais j'en suis presque certain, aux empires aztèque ou inca. Toute civilisation entend garder la mémoire de ce qu'elle fait et, en particulier, de ses hauts faits.

Je détaille les transformations en commençant par la transformation numérique qui a quatre impacts. Le premier porte sur la production des archives : le numérique conduit à produire des archives numériques natives et non plus des archives papier transformées en numérique. Ceci conduit à une extension du périmètre des archives publiques. Je suis pour ma part très sensible par exemple, dans les archives publiques, à l'émergence des messageries. Nous avions dans la vie publique deux types d'expressions, la correspondance administrative et le compte rendu de réunion, par exemple les comptes rendus de réunions interministérielles. Pour le surplus, nous étions dans l'oralité, les conversations directes ou les conversations téléphoniques.

D'ailleurs, à l'époque du général de Gaulle, le Président de la République pouvait exceptionnellement appeler des interlocuteurs mais personne n'appelait le Président de la République. On appelait le secrétaire général de l'Élysée, qui pouvait être donc Geoffroy Chodron de Courcel puis Étienne Burin des Roziers puis Bernard Tricot, qui appréciaient s'il y avait lieu d'en parler au général de Gaulle. On voit bien que le périmètre des archives et des archives publiques est complètement transformé.

La numérisation des archives a un autre impact puisque nous pouvons numériser des archives papier et ainsi conserver davantage d'archives qui devaient auparavant être triées et sélectionnées. Je pense par exemple aux archives judiciaires. Hormis les grands dossiers judiciaires qui étaient conservés, il convient, vous le savez, de procéder à des tris sélectifs mais ces tris pourront sans doute être modifiés.

Le deuxième impact du numérique, après la production des archives, est une conservation profondément renouvelée des archives. On a parlé des besoins. Je me garderai bien de remettre en cause ce qui a été dit, en particulier par le directeur général des patrimoines et Madame Banat-Berger, mais les besoins en mètres carrés ainsi que les besoins, j'allais dire en résistance, sont modifiés. Quand on construisait des palais de justice autrefois, on les construisait avec des surfaces dédiées aux archives et avec une résistance d'une tonne par mètre carré. Je m'en souviens encore, cela date d'il y a quarante ans. La numérisation conduit à repenser à terme toutes ces équations.

La troisième conséquence est que l'accès et la consultation se trouvent facilités, donc accrues dans des proportions inimaginables voici deux ou trois décennies, avec un accès plus que décuplé et également un accès à distance.

La quatrième conséquence du numérique est une possibilité d'utilisation et de valorisation profondément accrue des archives. En combinant le numérique avec l'intelligence artificielle, nous pouvons déboucher sur des usages des archives impensables auparavant. Des champs de connaissances et de recherches scientifiques et citoyennes s'en trouvent décuplés. Bien sûr, je pense à l'accès au portail France Archives, à la valorisation du projet SOCFACE de reconnaissance automatique des caractères et, d'une manière générale, à la conservation et aux autres usages, au programme Vitam dont on a beaucoup parlé.

Certes, Rome n'a pas été construite en un jour et toutes ces transformations extrêmement profondes n'arriveront pas à leur terme en quelques jours mais, dès maintenant, nous voyons le résultat de la transformation numérique. Certes, il faudra du temps ; certes, pour toute application numérique, il y a des tâtonnements, des échecs, du déchet. Ce qui s'annonce devant nous est très impressionnant, presque troublant mais globalement très prometteur je pense.

La deuxième transformation provient de la transparence et la liberté d'accès. Nous avons un socle historique qui remonte à la Révolution française : c'est l'accès libre et gratuit à l'information publique. Il s'y s'ajoute une autre obligation, l'obligation impérieuse faite à l'État et aux collectivités territoriales de conservation des archives.

À ce socle historique s'ajoute, sous l'effet de la transparence et de la liberté d'accès, une demande sociale pressante. Cette demande sociale pressante a débouché sur le principe de libre communicabilité des archives publiques, sous réserve de certaines restrictions décrites par les lois de 1979, à la baisse en 2008 et avec les précisions de 2021.

Cette transparence, cette liberté d'accès valent non seulement pour la recherche historique et scientifique mais également pour éclairer bien des faits récents comme cela a été rappelé avant moi, notamment par le président Debré :

- l'ouverture des archives de la Seconde Guerre mondiale de la période 1940-1944 sous le gouvernement Jospin, avec évidemment des dérogations ;
- l'ouverture des archives afférentes au génocide du Rwanda pour la période 1993-1995 ;
- l'ouverture des archives de la guerre d'Algérie pour la période 1954-1966 ;
- l'ouverture dans certaines limites des archives sur les essais nucléaires du Pacifique pour la période 1966-1995.

Les archives ne sont plus seulement des documents du passé et d'un passé révolu qui alimentent la recherche historique et scientifique. Elles nourrissent des débats politiques et judiciaires actuels.

Le troisième élément de transformation est l'explosion de la demande sociale et la démocratisation de l'accès aux archives. Il se produit une transformation profonde de la vie économique et sociale qui est génératrice de troubles sociaux profonds. Tout cela, on le voit bien, a un impact aussi sur l'expression politique de nos concitoyens. Je pense que, dans cette crise sociale profonde que nous traversons parce que des transformations économiques et sociales bouleversent les gens, les archives ont une fonction cathartique. Les archives peuvent nous aider à comprendre d'où nous venons et qui nous sommes. Des archives peuvent donc contribuer, je le crois, à une vaste psychanalyse individuelle et collective. C'est la racine de ce retour vers des archives et de cette incroyable popularité des archives.

Évidemment, le numérique est un atout dans ce contexte. Les archives sont un service culturel qui s'est démocratisé. Ma science est tout à fait récente, elle a moins de 24 heures, mais j'ai donc appris, avec stupéfaction, que 87% des usagers des Archives départementales sont des généalogistes, des personnes à la recherche des origines – même si je sais bien qu'il y a des successions – et que cela représente 40 % des usagers des Archives nationales. Je suis tombé en extase lorsque j'ai appris que le public des archives est provincial à hauteur de 75 %. Je suis natif d'un village de 250 habitants. Si on n'a pas intégré cet aspect, on n'a pas compris une dimension essentielle de ma personnalité et, là, je craque. 25 millions d'internautes sont

connectés et, pour une consultation en salle, 130 ont lieu à distance. C'était l'an passé, mais qu'en sera-t-il cette année ou l'an prochain ?

Dans ce contexte d'explosion de la demande sociale et de démocratisation d'accès, le développement important des projets participatifs comme l'opération Grand Mémorial en est à mon avis à ses débuts. Ainsi, 28 000 personnes ont participé à l'enquête en ligne sur les archives. Je vais vous dire, ils étaient un peu plus nombreux pour les états généraux de la justice en 2021 mais un peu plus seulement. Alors, soit les états généraux ont été particulièrement mal conduits, soit les archives suscitent un intérêt que, pour ma part, je sous-estimais gravement. Il existe donc un potentiel considérable d'accès à des connaissances et un potentiel considérable de débats.

Venons-en au quatrième effet de la transformation numérique, le repositionnement des archives. Les archives étaient historiquement des auxiliaires statiques de la décision publique et un matériau de base de la recherche. Désormais, elles deviennent activement une base de la mémoire collective, une mémoire populaire comme on le voit par exemple avec les archives de la Première Guerre mondiale, des combattants de la Première Guerre mondiale. C'est aussi une mémoire interactive, c'est-à-dire que tout cela débouche sur des échanges.

Le repositionnement des archives a lieu aussi parce qu'elles ouvrent sur des débats potentiellement incandescents : la période 1940-1944, la guerre d'Algérie, l'attitude des autorités publiques françaises au Rwanda, etc. On constate également un repositionnement des archives publiques. Il existe aujourd'hui trois services à compétence nationale : les Archives nationales, les Archives de la France d'outre-mer, les Archives du monde du travail.

À mon avis, les archives du monde du travail sont la préfiguration de l'avenir. Demain, au-delà des archives de l'Éducation nationale, des archives de l'éducation, des archives des services publics – pas tous les services mais certains services d'utilité publique et d'intérêt général – ou des archives de l'immigration, nous aurons aussi sur le plan de l'histoire de l'art des choses importantes à collecter, à conserver telles que les cultes, la vie privée et familiale, pas toutes les vies privées et familiales mais certaines trajectoires.

Finalement, la vie publique, la vie sociale, la vie collective, la vie privée ont en réalité vocation, à un moment ou à un autre, à être impactées par les archives, d'où une contribution inévitable et nécessaire des archives à notre mémoire collective. Il s'agit d'éclairer ces trois questions, je l'ai dit. Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ?

Venons-en aux chances et aux opportunités. J'en verrais quatre. La première est le réseau des archives. C'est un héritage extrêmement précieux. Des compétences y sont partagées par des personnels scientifiques, les conservateurs et leurs collaborateurs, avec des métiers qui recouvrent une déontologie, des compétences scientifiques, une mission de garde, de conservation et de transmission. De surcroît, ce réseau est caractérisé par une très grande transversalité. Vous êtes une colonne vertébrale car vos compétences s'exercent au sein de l'État. Elles s'exercent dans les collectivités territoriales, les archives départementales où 70 % des documents sont versés par les services déconcentrés de l'État. À mon avis, elles s'exercent aussi dès maintenant au-delà de la sphère publique. Je crois que c'est un atout très important.

Lorsque j'étais préfet et que je parlais au directeur des Archives départementales, je parlais un peu comme au directeur des archives de Matignon, c'est-à-dire non pas au subordonné d'une collectivité territoriale qui parfois regardait l'État comme un chien de faïence. Le conservateur des archives est un fonctionnaire d'État, on le savait et il le revendiquait d'ailleurs. Il était sous l'autorité du président du conseil général mais, naturellement, il était très libre dans son interaction avec le préfet. C'est très précieux, c'est irremplaçable. En 1982, je n'aurais pas réussi à concevoir ou à théoriser ce dispositif. Nous sommes en 2022, quarante ans après. C'est quelque chose de très précieux et qu'il faut absolument maintenir.

Bien sûr, il faudra faire évoluer la gestion de ce service public. Sans doute des fonctionnaires ne peuvent-ils pas tout faire mais à la tête du service des archives, la compétence scientifique, la déontologie et l'impartialité des responsables des archives doivent impérativement être préservées.

La deuxième chance ou opportunité est, au fond, le potentiel d'extension des archives. On passe à mon avis inéluctablement des archives publiques avec une obligation de versement et une obligation de conservation à un dispositif de recueil d'archives qui sera plus fondé sur le volontariat. Des archives significatives existent. Par exemple, la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique qui a travaillé sur 70 ans présente un intérêt même si c'est purement privé. Il faudra faire vivre ce développement des archives qui prendra appui sur le volontariat. Ce point me paraît très important.

La troisième chance et opportunité, je l'ai sous-entendu, est la valorisation des archives. Il s'agit non seulement de la recherche scientifique bien sûr mais aussi de l'accès du public, de l'accès des citoyens. Il faut faire vivre dans la durée cette démocratisation des archives. Nous sommes au départ d'une évolution très profonde.

La quatrième chance ou opportunité est la contribution que les archives apporteront et apportent déjà à l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la fraternité. Je pense que, dans une société fracturée, dans laquelle le dialogue est de plus en plus difficile, dans laquelle le plus aisé à manier sont les messages à 60 caractères et l'anathème, les archives, les ressources d'information qu'elles contiennent et les personnes qui détiennent ces ressources d'information peuvent aider à approfondir, clarifier et apaiser le débat public.

Vous avez donc une responsabilité tout à fait éminente comme on le voit au travers de manifestations ponctuelles, par exemple sur les origines de la constitution de 1958 ou le vote des femmes institué en 1945. On ne fait plus de telles manifestations sans le concours des archives. Énormément d'initiatives reposent sur les archives en totalité ou en partie et peuvent aider, par exemple, à comprendre ce qu'est la transformation du rôle de la femme dans nos sociétés, beaucoup plus que certaines polémiques que nous entendons à longueur de journée. Les archives ont un rôle éminent à jouer.

Je terminerai par les risques et les défis. J'en vois trois. Vous voyez que je suis délibérément ternaire. Le premier risque est que la transparence de la vie publique peut nourrir une judiciarisation. Elle peut également nourrir et nourrit dès maintenant le journalisme d'investigation. J'apprenais en arrivant à Troyes que, dès maintenant, des demandes pendantes d'accès à des messageries ont été déposées aux archives. Ces messageries ont été closes au mois de mai et nous sommes en septembre.

Il est donc clair que les archives peuvent à la fois être légitimement mobilisées pour des causes d'intérêt général et servir à toutes sortes de controverses et de manipulations. Le chemin est très difficile à tracer. En tout cas, je veux dire que cette transparence de la vie publique et cette quête effrénée de matériaux pouvant nourrir les débats légitimes mais aussi des polémiques totalement inutiles peuvent exercer des effets pervers. Tout ceci peut avoir un impact et un impact négatif sur le versement.

Je dois vous dire que, comme secrétaire général du Gouvernement, j'ai quand même éprouvé un peu de difficulté à obtenir que, tout simplement et sans parler des ministères, les collaborateurs du Premier ministre versent de manière aussi exhaustive que possible leurs archives. Les responsables des archives de Matignon l'ont bien vu avec moi. C'est au responsable des archives de décider ce qui doit être conservé ou pas, ce n'est pas à l'autorité versante.

J'ai connu tellement de Premiers ministres que je ne vise personne mais certains collaborateurs du Premier ministre ne versent dans leurs archives que les bleus de Matignon. Pourtant, par définition, le responsable des archives en dispose, c'est totalement inutile et les archives du SGG y pourvoient. J'ai vu des conseillers passer à la broyeuse tout le reste, la totalité des archives. Pourquoi ? Parce que les intéressés risquent d'être

rattrapés à un moment ou à un autre, soit par des polémiques politiques nourries par la presse, soit par des procédures judiciaires. Le néant apparaît plus protecteur à certains que tout simplement la vérité de ce qu'on a fait.

C'est un risque important qu'il ne faut pas du tout sous-estimer. Je pense que, tendanciellement, dans les archives versées par les gouvernements successifs en remontant aux années 1960 et en allant vers les années 2020, la volumétrie et l'intérêt des archives versées ont probablement été décroissants dans ce contexte et c'est bien dommage. Je pense que nous devons, les uns et les autres, passer une alliance un peu implicite pour que ces effets pervers de la transparence et les débats généralisés, judiciaires ou non judiciaires, sur la vie publique ne conduisent pas ces effets.

Le deuxième risque est le risque de fuite en avant sur le périmètre des archives et sur les finalités des archives. Je voudrais vous rassurer parce que j'ai tracé des perspectives tellement larges et tellement vaporeuses que vous pouvez légitimement penser que je charge votre barque au-delà de tout ce qui est raisonnable. Je pense qu'il faut fixer des étapes, décider des priorités et mener une réflexion vraiment articulée sur ce que sont les objectifs légitimes et les moyens d'une extension du périmètre des archives. Ayant été fonctionnaire pendant 45 ans, je sais bien qu'on ne peut pas tout faire tout de suite. Le grand risque qui nous guette est de définir des ambitions prométhéennes dont nous n'avons pas les moyens.

Le troisième risque dont je veux parler est le risque toujours présent de nourrir, à la faveur de la publication des archives, à la faveur de l'accès aux archives, une forme d'hystérie collective, une forme de défiance. Nous devons là faire confiance aux professionnels des archives. Il faut justement que l'accès aux archives soit entouré de garanties et de précautions suffisantes pour que cette ouverture contribue à la réduction ou à l'apaisement des fractures et non au développement des invectives et des anathèmes. Je crois que l'administration des archives est capable d'éviter tous les anachronismes et toutes les simplifications que l'on voit sur les réseaux sociaux.

En tout cas, je pense qu'il faut conclure une alliance entre les responsables des archives, les chercheurs, la communauté scientifique et, on va dire, nos élus, les représentants du peuple français, pour arriver à construire un bon usage des archives et une bonne utilisation des archives. Les déviances ne sont pas une fatalité. Je crois que le réseau du service public des archives, avec l'appui de la recherche et l'implication des pouvoirs publics, peut conduire à faire émerger une fonction de régulation, une fonction de médiation, une fonction de pédagogie qui permettra justement d'éviter les risques de la transparence.

Vous exercez une fonction civique qui est éminente et essentielle. Votre métier vient du fond des âges, c'est clair, mais il est d'une grande actualité. Il doit contribuer à la préservation de notre mémoire. Vous devez aussi participer par votre travail à une forme d'herméneutique indispensable et vous pouvez contribuer, vous êtes armés pour ce faire, à nous aider à assumer notre passé, avec sa part d'ombre et ses lumières, sans rêver d'un roman national, pour nous aider aussi à vivre le présent et à préparer l'avenir. Votre métier se transforme à la mesure de la diversification de vos missions, de vos outils et de votre inéluctable contribution à notre vie collective. Vous devez éclairer et apaiser les mémoires. Vous êtes plus nécessaires que jamais à la collectivité nationale.